

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OPÉRATION ABONNEMENT MAGAZINE OFFERT

### **ARTICLE 1 : Organisateur**

L'Organisateur est la société FILIEN ECOUTE ADMR (ci-après « **FILIEN ADMR** »), Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, SIRET 39084684800021, dont le siège social est situé au 7 rue Alfred Sauvy, 55430 Belleville-sur-Meuse, téléphone 03 29 86 77 77, email : [filien@filien.com](mailto:filien@filien.com).

### **ARTICLE 2 : Objet de l'opération « Abonnement magazine offert »**

FILIEN ADMR organise l'opération intitulée « Abonnement magazine offert » (ci-après l'« **Opération** ») consistant à choisir :

- Un (1) abonnement offert à un magazine pour toute personne s'abonnant au service de téléassistance FILIEN ADMR (ci-après l'« **Abonné** »), à valoir sur le site de son partenaire VIAPRESSE (ci-après le « **Partenaire** ») : [www.viapresse.com](http://www.viapresse.com) ;
- Ou un (1) mois d'abonnement gratuit au service de Téléassistance pour l'Abonné. La gratuité porte sur le coût de l'abonnement, hors adaptation(s) et frais de mise en service éventuels précisés lors de la souscription.

L'Opération s'applique pendant sa période de validité aux services de téléassistance « FILIEN CONNECT », « FILIEN INITIALE » et « FILIEN MOBILITE » de FILIEN ADMR (ci-après la « **Téléassistance** »).

L'Opération est organisée dans le cadre de campagnes marketing (e-mailing, réseaux sociaux...), et vise à faire connaître l'intérêt du service de Téléassistance Filien ADMR pour le maintien à domicile des personnes âgées, isolées, dépendantes, en situation de handicap, etc., en équipant l'Abonné d'une sécurité 24/24 à domicile facile à actionner en cas de nécessité.

Cette Opération est gratuite, avec obligation d'achat.

### **ARTICLE 3 : Durée de l'Opération**

L'Opération est valable pour tout abonnement souscrit entre le 6 avril 2021 et le 30 juin 2021 à minuit et uniquement dans le cadre des campagnes marketing diffusées par FILIEN ADMR.

### **ARTICLE 4 : Conditions d'éligibilité**

Pour pouvoir bénéficier de l'Opération, l'Abonné doit :

- Être une personne physique majeure (âgée de plus de 18 ans) ;
- Résider en France Métropolitaine (hors départements du Doubs (25), de l'Eure-et-Loir (28), du Jura (39), de Lozère (48) et de l'Yonne (89)) ;
- Avoir souscrit au service de Téléassistance Filien ADMR depuis plus de quatorze (14) jours révolus ;
- Ne pas être déjà abonné ou ne pas avoir été abonné durant les 2 mois précédant le début de l'Opération, à un service de Téléassistance de FILIEN ADMR quel qu'il soit, la présente condition s'appliquant à toute personne du même foyer (même adresse) ;
- Ne pas cumuler l'Opération avec toute autre offre promotionnelle de FILIEN ADMR, par exemple le parrainage ;
- Résider dans une zone couverte à la date de souscription de l'abonnement par le service de distribution des colis Colissimo ; FILIEN ADMR dégage toute responsabilité en cas de défaut ou de retard de livraison du colis par Colissimo.

## **ARTICLE 5 : Modalités de participation**

L'Abonné ou son représentant doit avoir rempli un formulaire dédié en indiquant ses prénom, nom, téléphone et adresse e-mail. Dès réception de ces informations, celui-ci est contacté par FILIEN ADMR sous un (1) jour ouvré pour lui présenter les offres de Téléassistance et lui proposer une souscription.

Lors de sa souscription au service, l'Abonné précisera s'il souhaite bénéficier d'un (1) abonnement offert à un magazine ou d'un (1) mois d'abonnement gratuit au service de Téléassistance.

Dans le cadre de l'abonnement offert à un magazine :

- FILIEN ADMR communiquera par e-mail à l'Abonné, dans les 30 jours suivant sa souscription à l'offre de Téléassistance de son choix, un code avantage unique d'une valeur de trente (30) euros TTC ;
- Ce code, valable 6 mois après son édition, est à utiliser sur le site du Partenaire : [www.viapresse.com](http://www.viapresse.com) ;
- L'abonné saisira son code dans le panier pour déduire son montant de l'abonnement choisi.

Le Partenaire s'engage à respecter les délais d'installation d'un abonnement : une (1) à deux (2) semaines pour un quotidien, deux (2) à quatre (4) semaines pour un hebdomadaire, trois (3) à quatre (4) semaines pour un mensuel.

FILIEN ADMR ne peut être tenue pour responsable de la cessation ou de la suspension d'un magazine. L'Abonné sera averti dans les meilleurs délais et le Partenaire s'engage à trouver une solution afin de le satisfaire au mieux.

FILIEN ADMR ne peut être tenue responsable de dysfonctionnements ou interruptions de service survenant sur le site de son Partenaire.

Dans le cadre du 1<sup>er</sup> mois d'abonnement gratuit au service de Téléassistance :

- L'Abonné se verra offrir son mois d'abonnement sous la forme d'un avoir ;
- Dans le cas où l'Abonné résilierait son abonnement avant d'avoir pu bénéficier du mois d'abonnement offert, FILIEN ADMR ne sera pas redevable du montant du mois d'abonnement.

## **ARTICLE 6 : Traitement des données personnelles**

D'une manière générale, FILIEN ADMR garantit avoir procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des lois et règlements applicables et notamment du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel n°2016/679 dit « RGPD ».

Les renseignements fournis par l'Abonné sont confidentiels. Celui-ci autorise expressément FILIEN ADMR à utiliser ces renseignements aux fins d'exécution de l'Opération, d'analyses statistiques pour la gestion administrative et l'amélioration de la qualité des Services de FILIEN ADMR.

La loi informatique et liberté garantit un droit d'accès, de rectification et de suppression pour chacun des renseignements fournis par l'Abonné. Celui-ci dispose du droit à s'opposer à l'utilisation de ses données. Ce droit peut être exercé par courrier ou e-mail auprès de FILIEN ADMR ou directement auprès du Délégué à la Protection des Données ou son représentant : [dpo.admr.filien@un.admr.org](mailto:dpo.admr.filien@un.admr.org).

## **ARTICLE 7 : Modification des Conditions Particulières**

FILIEN ADMR se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Particulières, en tout ou en partie, d'interrompre ou annuler l'Opération à tout moment, en veillant toutefois à ce que

ces modifications, interruption ou annulation n'affectent pas les Abonnés qui bénéficieraient déjà de l'Opération.

**ARTICLE 8 : Litiges et responsabilités**

La participation à cette Opération est soumise à la loi française et implique l'acceptation sans réserve des Conditions Particulières dans leur intégralité.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application des présentes Conditions Particulières. FILIEN ADMR ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable si l'Opération devait être, écourtée, prorogée, modifiée, interrompue, reportée ou annulée pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Tout litige né à l'occasion de l'Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français du siège de FILIEN ADMR.